



Niger

Population : 26,16 millions d'habitants
Superficie du Pays : 1,267 million km²
Langues officielles : Haoussa

Année de création du Conseil : 1959

Année d'adhésion à l'UCESA :

Contact : BP 2805 - Niamey
Tel : +227 94 61 51 31 / +227 20 72 20 17 / +227 20 72 20 23
Email : contact@cesocniger.com / cesoc@intnet.ne

Missions

- Il est compétent, pour examiner els projets et propositions de loi à l'exception de la loi des finances ;
- En sa qualité d'organe de proposition de réforme, il a compétence, à conduire des études et des enquêtes, sur toutes question d'intérêt national et faire des recommandations des reformes qui s'imposent.

Organigramme

Le Conseil est composé de quatre organes :

- le président,
- l'assemblée générale,
- le bureau,
- les commissions.

Composition

- Le président du Conseil est : Nommé par décret pris en Conseil des ministres,
- Mandat du président : 5 ans, renouvelable sans limitation précise,
- Le nombre de vice-présidents siégeant au sein du Conseil : 4
- Le nombre de conseillers siégeant au sein du Conseil : 91,
- Nomination du secrétaire général du Conseil : Nommé par décret pris en Conseil des ministres.

Partenariats

Utilité des partenariats :

- accès à du financement : NA
- conduite de projets, d'actions communes : NA
- Organisation d'évènements conjoints : NA
- Partage de bonnes pratiques : NA
- Accès à des données scientifiques, des rapports d'experts : NA
- Dons de moyens techniques : logiciels, ordinateurs, serveurs : NA

Les partenaires et affiliations actuels :

- UCESA,

Président du Conseil Mairou Malam Ligari 2021 - ...

- Il a suivi une formation d'ingénieur en génie civile à l'Université de Dakar ;
- Il a occupé des postes à responsabilités au sein de CONCI NIGER (1995 - ...);
- Il a également occupé le poste de président de l'exécutif du Conseil régional, collectivité territoriale (2011 - ...);

Fonctionnement

Le conseil :

- A la capacité de s'auto-saisir sur les sujets de son choix,
- Peut être saisi par le chef de l'Etat,
- Peut être saisi par l'Assemblée nationale,

Fréquence des réunion du conseil : deux à trois fois par an,

Existence d'un règlement intérieur : oui

Communication des décisions ou des activités au public : Les avis sont adressés au Président de la République et au Président du parlement.

Comités et commissions

Les commissions permanentes du CESE sont les suivantes :

- NA

Fréquence des réunions de ces commissions : deux fois par an.

Financement

Budget de l'Etat

Consultation de la société

Le Conseil ne consulte pas la société civile.

- Edifice dédié pour ses bureaux : non
- Site internet : non
- Page Facebook : non
- Compte Instagram : non
- Compte X : non
- Intranet : non
- Serveur sécurisé : non
- Compte de messagerie officiel et privé : non

